

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 20 NOVEMBRE 1884

PRÉSIDÉE

PAR M. PAILLÉRON

CHANCELIER.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXIV

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 20 NOVEMBRE 1884.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1884 :

Discours sur la vie et les œuvres d'AGRIPPA D'AUBIGNÉ.

Le prix, de la valeur de *quatre mille francs*, a été décerné au discours inscrit sous le n° 19, portant pour épigraphe :

Illi robur et æs triplex

Circa pectus erat...

(HORACE.)

L'auteur est M. PAUL MORILLOT, professeur de rhétorique au lycée de Dijon.

Une mention honorable est accordée au discours inscrit sous le n° 7, avec cette épigraphe :

Rien n'est si grand que l'âme.

dont l'auteur est M. le pasteur GUSTAVE FABRE, de Nîmes.

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES
AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné quatre prix de deux mille francs chacun :

A M. RENÉ LAVOLLÉE; auteur d'un ouvrage intitulé : *les Classes ouvrières en Europe. Études sur leur situation matérielle et morale*, 2 vol. in-8°;

A M. AUGUSTIN FILON, auteur d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature anglaise, depuis ses origines jusqu'à nos jours*, 1 vol. in-12;

A M. l'abbé SICARD, auteur d'un ouvrage intitulé : *l'Éducation morale et civique avant et pendant la Révolution (1700-1808)*, 1 vol. in-8°;

A M. XAVIER THIRIAT, auteur d'un ouvrage intitulé : *Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht par Gérardmer, Longemer et Retournemer*, 1 vol. in-12.

Un prix de *quinze cents francs* :

A M. LOUIS PHILBERT, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Rire. Essai littéraire, moral et psychologique*, 1 vol. in-8°.

Sept prix de *mille francs* chacun :

A M. ARTHUR CHUQUET, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Général Chanzy* (1823-1883), 1 vol. in-12 ;

A M. EDMOND COTTEAU, auteur de deux ouvrages intitulés : *Un Touriste dans l'extrême Orient*, 1 vol. in-12 ; — *De Paris au Japon*, 1 vol. in-12 ;

A M. PAUL DROZ, auteur d'un ouvrage intitulé : *Lettres d'un dragon*, 1 vol. in-12 ;

A M. VICTOR GUÉRIN, auteur d'un ouvrage intitulé : *la Terre Sainte, tome deuxième*, 1 vol. grand in-4° ;

A M. PAUL DE RAYNAL, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Correspondants de J. Joubert* (1785-1822), 1 vol. in-12 ;

A MARYAN (M^{me} Deschard), auteur d'un ouvrage intitulé : *l'Erreur d'Isabelle*, 1 vol. in-12 ;

A M. GEORGES LEYGUES, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *la Lyre d'airain*, 1 vol. in-12.

PRIX GOBERT.

L'Académie a décerné le grand prix de la fondation GOBERT à M. LÉON GAUTIER, pour son ouvrage intitulé : *la Chevalerie*, 1 vol. gr. in-8°.

L'Académie a décidé que le second prix de la même fondation serait décerné à M. DE MAULDE, pour son *Histoire de Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry*.

PRIX THÉROUANNE.

Le prix THÉROUANNE, de la valeur de *quatre mille francs*, a été ainsi réparti :

1° Un prix de *deux mille cinq cents francs*, à M. FLAMMERMONT, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Chancelier Maupeou et les Parlements*, 1 vol. in-8°;

2° Un prix de *quinze cents francs*, à un ouvrage de feu M. REYNALD, intitulé : *Succession d'Espagne, Louis XIV et Guillaume III. — Histoire des deux traités de partage et du testament de Charles II*, 2 vol. in-8°.

PRIX HALPHEN.

Le prix HALPHEN, de la valeur de *quinze cents francs*, a été décerné à M. ANTONIN LEFÈVRE-PONTALIS, auteur d'un ouvrage intitulé : *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*, 2 vol. in-8°.

PRIX GUIZOT.

Le prix GUIZOT, de la valeur de *trois mille francs*, a été partagé par moitiés égales entre M. DE LESCURE, auteur d'un ouvrage intitulé : *Rivarol et la société française, pendant la révolution et l'émigration (1753-1801)*, 1 vol. in-8°; et M. le comte D'IDEVILLE, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Maréchal Bugeaud, d'après sa correspondance intime et des documents inédits (1784-1849)*, 3 vol. in-8°.

PRIX BORDIN.

Le prix BORDIN, de la valeur de *trois mille francs*, a été partagé par moitiés égales entre M. GEORGES DURUY, pour son ouvrage intitulé : *le Cardinal Carlo Carafa*, 1 vol. in-8°; et M. JAMES DARMESTETER, pour son ouvrage intitulé : *Essais orientaux*, 1 vol. in-8°.

PRIX MARCELIN GUÉRIN.

L'Académie a décidé que le prix de la fondation MARCELIN GUÉRIN serait ainsi réparti :

1° Un prix de *trois mille francs*, à M. GUSTAVE MERLET, auteur d'un ouvrage intitulé : *Tableau de la littérature française sous le premier Empire* (1800-1815), 3 vol. in-8°;

2° Un prix de *deux mille francs*, à MM. LUCIEN PEREY et GASTON MAUGRAS, auteurs de deux ouvrages intitulés : *la Jeunesse de madame d'Épinay*, 1 vol. in-8°. — *Les Dernières Années de madame d'Épinay*, 1 vol. in-8°.

PRIX LANGLOIS.

Le prix LANGLOIS, de la valeur de *quinze cents francs*, a été décerné à M. CLAUDIUS POPELIN, pour sa traduction du *Songe de Poliphile de frère Francesco Colonna*, 2 vol. in-8°.

PRIX JULES JANIN.

Le prix n'est pas décerné.

L'Académie accorde, à titre d'encouragement, le montant de ce prix par portions égales de *mille francs* :

A M. le D^r GRILLE, pour sa traduction en vers français des *Comédies de Plaute*, 2 vol. in-12 ;

A M. HERVIEUX, pour sa traduction en vers des *Fables de Phèdre*, 1 vol. in-12 ;

A M. l'abbé THÉODORE, pour sa traduction en prose des *Œuvres de Cornelius Nepos*, 1 vol. in-12.

PRIX ARCHON-DESPÉROUSES.

Le prix ARCHON-DESPÉROUSES, de la valeur de *quatre mille francs*, a été décerné par portions égales de *mille francs* :

A M. AUGUSTE VITU, auteur d'un ouvrage intitulé : *le Jargon du XV^e siècle*, 1 vol. in-8° ;

A MM. A. DARMESTETER et AD. HATZFELD, auteurs d'un ouvrage intitulé : *le XVI^e Siècle en France*, 1 vol. in-12 ;

A M. TAMIZEY DE LARROQUE, pour son édition des *Lettres de Jean Chapelain*, 2 vol. in-4° ;

A M. E. RAUNIÉ, pour son édition du *Chansonnier historique du XVIII^e siècle*, dit *Chansonnier Maurepas*, 9 vol. in-12.

PRIX DE M. JEAN REYNAUD.

Aux termes de la fondation, ce prix, de la valeur de *dix mille francs*, doit être décerné *au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans. Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.*

L'Académie décerne ce prix aux *Poèmes tragiques*, par M. LECONTE DE LISLE.

PRIX VITET.

Ce prix légué par M. VITET à l'Académie *pour être employé comme elle l'entendra, dans l'intérêt des lettres*, est cette année de *six mille deux cent cinquante francs*.

L'Académie le partage par moitiés égales entre MM. FRÉDÉRIC MISTRAL et GUSTAVE DROZ, pour l'ensemble de leurs œuvres.

PRIX MAILLÉ-LATOUR-LANDRY.

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *douze cents francs*, à M. ERNEST D'HERVILLY, auteur dramatique et poète.

PRIX LAMBERT.

L'Académie a décerné ce prix, de la valeur de *seize cents francs*, à M. MÉDÉRIC CHAROT, auteur d'un volume de vers intitulé : *Croquis et Réveries*, 1 vol. in-12.